

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 04/04/2025
*Date d'Affichage : 04/04/2025
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 12
*VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEÉ, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Étaient absents excusés :

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA, .

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE.

Madame Murielle FANOUILLERE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,

Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR.

Madame Claudine BARRIE a été désignée Secrétaire de séance.

DEL 14A : TARIFICATION ESPACE ADOS (Annule et remplace la délibération N°16 du 20/03/2025 et 14 du 09/04/2025 suite à erreur matérielle

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Michel PLAIGNAUD, Maire Adjoint délégué l'Enfance et Education,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du jeudi 3 Avril, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants pour l'Espace Ados à compter du 1^{er} septembre 2025 .

TARIFICATIONS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Accueil des mercredis (de 13h à 18h30) et des vacances (de 10h à 13h et de 13h à 18h30) :

QUOTIENT FAMILIAL	Mercredis Après-midi 13h - 18h30	Vacances Matin 10h - 13h	Vacances Après-midi 13h - 18h30	Vacances 10h-18h30 Sans repas	Transport Sortie
Inférieur à 978€ (Tranche A)	5.73 euros	2,87 euros	5.73 euros	8.60 euros	3.50 euros
Compris entre 978€ et 1952€ (tranche B)	8.84 euros	4.43 euros	8.84 euros	13.27 euros	3.50 euros
Supérieur à 1952€ (Tranche C)	11.95 euros	5.98 euros	11.95 euros	16.61 euros	3.50 euros
Hors commune	15.61 euros	7.80 euros	15.61 euros	23.41 euros	3.50 euros

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa réception ou notification

Fait à Margency, le 17/04/2025

Le Maire

